

Délibération n° 12 - 2023.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice: 16

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents: 5

Nombre de votants: 10

Date de la convocation: 14/11/2023



Président: Monsieur Charles DAYOT

Présents: Monsieur Frédéric CARRERE, Madame Éliane DARTEYRON, Madame Marie-Laure LAFARGUE, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

Absents: Monsieur Pierre MALLET.

Absents excusés: Monsieur Charles DAYOT, Madame Marina BANCON, Madame Véronique BELIOT-FOY, Madame Claudie BREQUE, Madame Françoise CAVAGNE, Monsieur Philippe De MARNIX, Madame Françoise DUBERGEY, Madame Véronique GLEYZE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN, Monsieur Julien PARIS.

Pouvoirs: Monsieur Charles DAYOT donne pouvoir à Madame Éliane DARTEYRON, Madame Claudie BREQUE donne pouvoir à Madame Marie-Laure LAFARGUE, Madame Françoise DUBERGEY donne pouvoir à Monsieur Serge TAUZIET, Madame Véronique GLEYZE donne pouvoir à Monsieur Frédéric CARRERE et Monsieur Pierre Matthieu KAHN donne pouvoir à Madame Delphine SALEMBIER.

Secrétaire de séance: Madame Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Création de tarifs préférentiels «PARCOURS 2 SPECTACLES» et «PARCOURS 3 SPECTACLES».

Rapporteur: Virginie MORTIER, directrice adjointe

Note de synthèse et projet de délibération:

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'enrichir la grille actuelle des tarifs des spectacles par la création de 2 parcours:

- 1 parcours de 2 spectacles sélectionnés = PARCOURS DUO
- 1 parcours de 3 spectacles sélectionnés = PARCOURS TRIO

Ces parcours permettront au Théâtre de Gascogne de proposer à tous les publics des associations de spectacles (au regard de la compagnie, des thématiques, des genres, etc.) avec des tarifs préférentiels, de promouvoir ainsi certains spectacles plus confidentiels et d'aiguiller les choix de nos spectateurs dans des saisons culturelles denses.

Pour cette fin d'année 2023, nous envisageons par exemple de créer un parcours axé sur la Compagnie des Dramaticules, que nous accueillons pour trois spectacles. Au cours des prochains mois, cela pourra être un parcours autour de la mythologie grecque ou autour de Yeraz. Le Théâtre de Gascogne doit donc délibérer sur ces nouveaux tarifs.

Il est proposé aux membres du Conseil de voter plusieurs tarifs de parcours afin de les adapter en fonction des tarifs initiaux, l'objectif étant de proposer un parcours plus avantageux que des places achetées séparément.

Les parcours proposés sont:

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
PARCOURS DUO (2 spectacles)	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €
PARCOURS TRIO (3 spectacles)	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €

Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

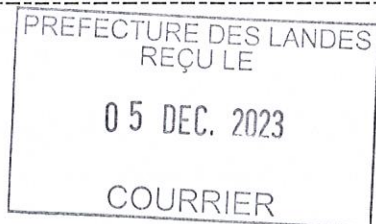
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

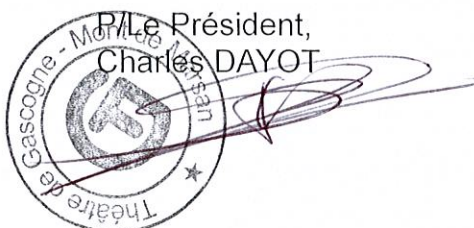
Décide de valider la création de tarifs préférentiels sous le nom PARCOURS DUO et PARCOURS TRIO,

Décide de valider les montants de ces parcours selon le tableau ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 23/11/2023



Transmission en Préfecture le:
Affichage le: